

ROYAUME DU MAROC

****_**_**_**_****

**OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 58/2023

Le **13 Juillet 2023 à 11 Heures 30 mn**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour l'**Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur Pêche destinés aux Directions régionales TANGER, AGADIR et LAAYOUNE** ; répartie en lots suivants :

- **Lot n° 1 : Consommable aquaculture**
- **Lot n° 2 : Matière vivante**
- **Lot n° 3 : Maître graisseur**
- **Lot n° 4 : ramendeur gréeur**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur SidiMaârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- **Lot n°1 : Trois mille Dirhams (3 000.00 DH)**
- **Lot n°2 : Treize mille cinq cents Dirhams (13 500.00 DH)**
- **Lot n°3 : Mille sept cents Dirhams (1 700.00 DH)**
- **Lot n°4 : Vingt-trois mille huit cents Dirhams (23 800.00 DH)**

Les estimations des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- **Lot n°1 : Deux cent mille cinquante-quatre Dirhams et quarante centimes (200 054,40 DH) en TTC**
- **Lot n°2 : Huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent vingt Dirhams (898 320,00 DH) en TTC**
- **Lot n°3 : Cent onze mille cent dix Dirhams et quarante centimes (111 110,40 DH) en TTC**
- **Lot n°4 : Un million cinq cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre Dirhams (1 584 234,00 DH) en TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation



المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح
رقم 2023/58

في يوم 13 يوليوز 2023 على الساعة الحادية عشرة و النصف صباحا، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لأجل اقتناء مادة العمل والأدوات الصغيرة لقطاع الصيد البحري لفائدة المديرية الجهوية طنجة، اكادير والعيون، موزعة في حصص كالتالي:

- الحصة 1: مستهلكات تربية الاحياء المائية
- الحصة 2: مادة حية
- الحصة 3: مزلق رئيسي
- الحصة 4: مداوي حفار

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة: www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma

وتبلغ الضمانة المؤقتة

- الحصة 1: ثلاثة آلاف (3 000.00) درهم
- الحصة 2: ثلاثة عشر ألفاً وخمسمائة (13 500.00) درهم
- الحصة 3: ألف وسبعمائة (1 700.00) درهم
- الحصة 4: ثلاثة وعشرون ألفاً وثمانمائة (23 800.00) درهم

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ

- الحصة 1: منتان ألفاً وأربعة وخمسون درهم وأربعون سنتيما (200 054,40) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 2: ثمانمائة وثمانية وتسعون ألفاً وثلاثمائة وعشرون درهم (898 320,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 3 : مائة وأحد عشر ألفاً ومائة وعشرة دراهم و أربعون سنتيما (111 110,40) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 4 : مليون وخمسمائة وأربعة وثمانون ألفاً ومنتان وأربعة وثلاثون درهم (1 584 234,00) مع احتساب جميع الرسوم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.
- إما إيداع أظرفتهم الكترونيا عبر بوابة الصفقات العمومية وفقا لمقتضيات مرسوم وزارة الاقتصاد و المالية رقم 20-14 (4 شتنبر 2014) ل 8 دوالقعدة 1435 المتعلق بتجريد مساطر الصفقات العمومية من الصفة المادية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإداء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة

**OFPPT****مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل****Office de la Formation Professionnelle et de la
Promotion du Travail**

Dossier d'Appel D'Offres Ouvert sur offres de prix

N° 58 / 2023

Financement : Projet OFPPT hors coopérations

Objet :

**Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur PECHE destinés
aux DIRECTIONS REGIONALES TANGER, AGADIR et LAAYOUNE ; répartie en lots
suivants :**

- Lot n°1 : CONSOMMABLE AQUACULTURE
- Lot n°2 : MATIERE VIVANTE
- Lot n°3 : MAITRE GRAISSEUR
- Lot n°4 : RAMENDEUR GREEUR



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet l'acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur PECHE destinés aux DIRECTIONS REGIONALES TANGER, AGADIR et LAAYOUNE ; répartie en lots suivants :

- Lot n°1 : CONSOMMABLE AQUACULTURE
- Lot n°2 : MATIERE VIVANTE
- Lot n°3 : MAITRE GRAISSEUR
- Lot n°4 : RAMENDEUR GREEUR

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : **l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).**

ARTICLE N°3 : DEFINITIONS :

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

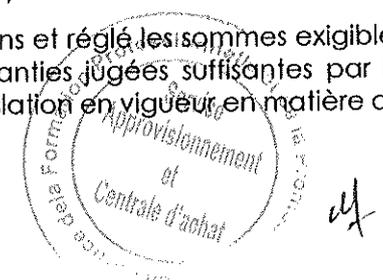
- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 ci-dessous ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE N°4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;



- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

ARTICLE N°5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS

I- Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1 - Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

2 - Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

ARTICLE N°6 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et additif le cas échéant et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

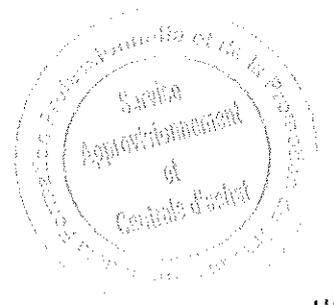
ARTICLE N°7 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- 7.1 - **Les dossiers administratifs et techniques**, prévus à l'article 5 ci-dessus.

- 7.2 - **Une offre technique** :

L'offre technique du concurrent doit comprendre les éléments suivants :



4

1. Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe : Lot N°1, 2, 3, et 4 du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir l'annexe caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références. Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par **les catalogues et/ou Documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures »** afférents aux équipements et /ou fournitures proposées. Ces catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les mêmes pièces sont exigées et ce, pour les fournitures proposées au titre de la solution variante.

7.3 - **Une offre financière** qui comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif prix établis par le Maître d'Ouvrage Délégué et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✚ La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- ✚ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✚ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - **Le cahier des prescriptions spéciales** paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

ARTICLE N°8 : OFFRE VARIANTE.

Des variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.



af

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE N°9 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°10 : INFORMATION DES CONCURRENTS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE N°11 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents. Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE N°12 : REPARTITION EN LOTS.

- Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.
- Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.
- Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.
- Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot.
- Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération.

Pour l'attribution, le Maître d'Ouvrage Délégué procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot, et à l'attribution par lot.

ARTICLE N°13 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

- a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « dossiers administratif et technique ».

- b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre financière ».

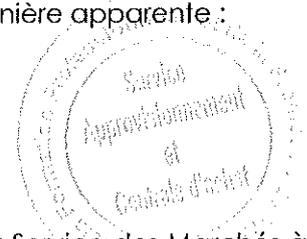
- c) La troisième enveloppe contient l'offre technique « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre technique ».

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE N°14 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route



Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

ARTICLE N°15 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

-Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca

MAROC ;

-Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

-Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE N°16 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°17 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°18 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°19 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.



Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE N°20 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°21 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles **36, 38, 39, 40 et 41** du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2015 et postérieur).

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'informations, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.
- La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

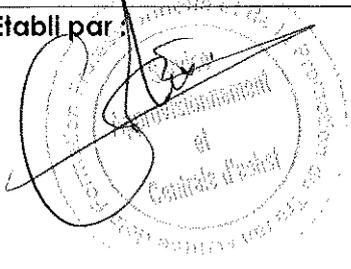
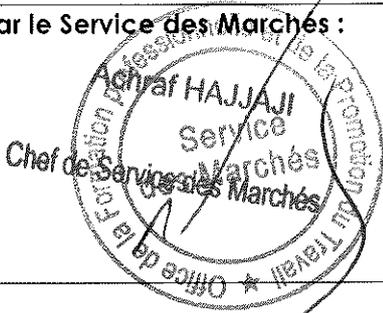
Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disant par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;



- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

Etabli par : 	Vérifié par le Service des Marchés : 
Le maître d'ouvrage Directeur de l'Approvisionnement et la Logistique 	



4

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A -Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°..... du

Objet du marché : Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur PECHE destinés aux DIRECTIONS REGIONALES TANGER, AGADIR et LAAYOUNE ; répartie en lots suivants :

Lot N° :

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:..... adresse du siège social de la société..... adresse du domicile élu..... affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3) inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°..... (2) et (3) n° de patente.....(2) et (3) n° d'identification fiscale..... n° de l'Identifiant commun de l'Entreprise.....(2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- **Montant total hors T.V.A.:**.....(en lettres et en chiffres)
- **Taux de la TVA :**(en pourcentage)
- **Montant de la T.V.A.:**.....(en lettres et en chiffres)
- **Montant total T.V.A. comprise :**.....(en lettres et en chiffres)



cf

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

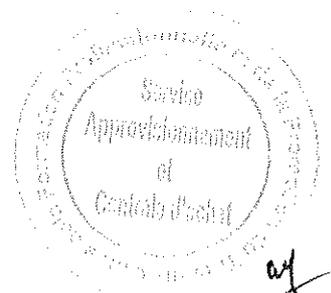
(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) supprimer les mentions inutiles



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert N°....., sur offres des prix.

Objet du marché : Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur PECHE destinés aux DIRECTIONS REGIONALES TANGER, AGADIR et LAAYOUNE ; répartie en lots suivants :

Lot N° :

A - Pour les personnes physiques

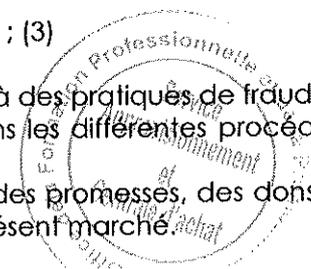
Je, soussigné : (prénom, nom et qualité)
 agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
 adresse du domicile élu :.....
 affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)
 inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1) n° de
 patente..... (1)
 n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB),ouvert à

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société)
 au capital de:.....
 adresse du siège social de la société..... adresse du domicile
 élu.....
 affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
 inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°.....(1)
 n° de patente.....(1)
 n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB) ,ouvert à

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplit les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des Marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.

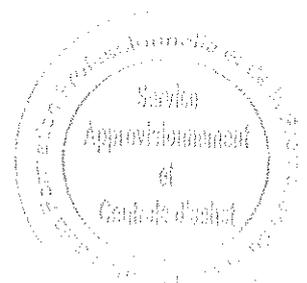


- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOURNADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

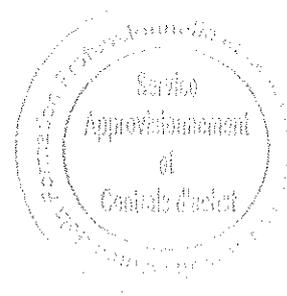
Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1)** Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- (2)** à supprimer le cas échéant.
- (3)** Lorsque le CPS le prévoit.
- (4)** à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- (*)** en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



ef

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2023.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Entre les soussignés :

D'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.), représenté par son Directeur Général,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu :
- Affiliée à la CNSS sous le n° :
- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :
- Patente n° :
- N° d'identification fiscale
- n° de l'identifiant Commun de l'Entreprise :
- Représentée par :
Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur PECHE destinés aux DIRECTIONS REGIONALES TANGER, AGADIR et LAAYOUNE ; répartie en lots suivants :

- Lot n°1 : CONSOMMABLE AQUACULTURE
- Lot n°2 : MATIERE VIVANTE
- Lot n°3 : MAITRE GRAISSEUR
- Lot n°4 : RAMENDEUR GREEUR

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).



Handwritten signature or initials.

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPPT).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPPT.
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix de la fourniture objet du présent marché sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°5 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires. Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché. Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **60 Jours (Soixante jours)**.



Handwritten mark

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

Tout article jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'OFPPT s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de Un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAAT.

ARTICLE N°8 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAAT est :

- | | |
|---|---------------------|
| • Lot n°1 : Trois Mille dirhams | 3 000,00 DH |
| • Lot n°2 : Treize Mille Cinq Cent dirhams | 13 500,00 DH |
| • Lot n°3 : Mille Sept Cent dirhams | 1 700,00 DH |
| • Lot n°4 : Vingt Trois Mille Huit Cent dirhams | 23 800,00 DH |

Le cautionnement provisoire reste acquis au Maître d'Ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAAT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°9 : LIVRAISON DE LA FOURNITURE AU SITE BENEFICIAIRE

Les fournitures seront livrées aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des fournitures vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- o Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°10 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique de la fourniture livrée dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire. En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Les articles jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des fournitures concernées. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable de la fourniture en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des fourniture(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de la fourniture avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

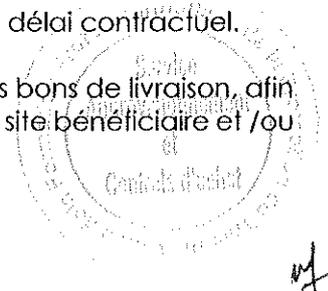
La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout article jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.



ARTICLE N°11 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

Vu la nature de la fourniture, les réceptions provisoire et définitive sont confondues, et la réception sera prononcée une fois que les vérifications nécessaires sont déclarées satisfaisantes par la commission de réception ayant établi les procès-verbaux des fournitures livrées.

ARTICLE N°12 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°13 : MODALITES DE PAIEMENT

Le titulaire adressera à l'Office les factures en cinq exemplaires avec les bons de livraisons des articles réceptionnés conformes.

Les sommes dues au titulaire seront réglées à son compte dont le numéro est précisé dans le marché.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°14 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, échantillons ou information fournis par l'O.F.P.P.T. ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à la dite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de l'O.F.P.P.T. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'O.F.P.P.T. sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°15 : BREVETS

Le titulaire garantira l'O.F.P.P.T, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi de la fourniture ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°16 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°17 : DOMICILE DU TITULAIRE

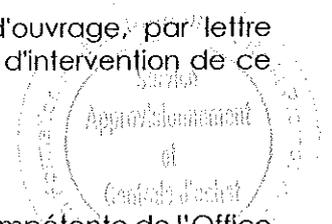
Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°18 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.



ARTICLE N°19 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tous les articles livrés en exécution du marché sont de bonne qualité et n'aura aucune défectuosité qui peut se révéler pendant son utilisation normale.

ARTICLE N°20 : RETENUE DE GARANTIE

Compte tenu de la nature des fournitures objet du présent marché, aucune retenue de garantie ne sera effectuée sur le montant des acomptes délivrés au titulaire.

ARTICLE N°21 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N°22 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAGT).

ARTICLE N°23 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

1- La liquidation des sommes dues par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, en exécution du marché sera opérée par le Directeur Général de l'O.F.P.P.T. ou par la personne ayant reçu délégation à cet effet.

2- Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'Office, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

3- Les renseignements et les états prévus à l'article 8 du Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, seront fournis par le Directeur Général de l'OFPPPT au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire éventuel des nantissements ou subrogations.

4- En application de l'article 13 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAGT), l'Office délivrera à la demande du titulaire un exemplaire unique du marché. Les frais de timbrage sont à la charge exclusive du titulaire.

ARTICLE N°24 : RESILIATION DU MARCHE

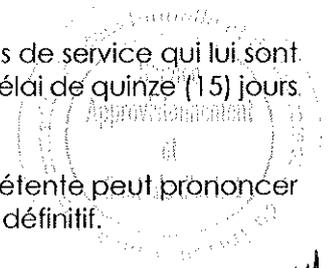
Le marché peut être résilié par l'OFPPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAAGT et règlement des marchés de l'OFPPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014)).

ARTICLE N°25 : MESURES COERCITIVES

Lorsque le titulaire ne se conforme pas, soit aux stipulations du marché, soit aux ordres de service qui lui sont donnés par l'OFPPPT, l'autorité compétente le met en demeure d'y satisfaire dans un délai de quinze (15) jours à dater de la notification de la mise en demeure.

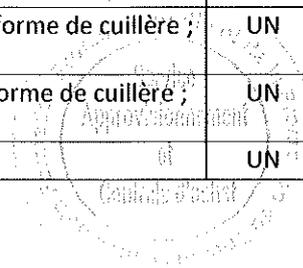
Passé ce délai, si le titulaire n'a pas exécuté les dispositions prescrites, l'autorité compétente peut prononcer la résiliation pure et simple du marché, assortie de la confiscation du cautionnement définitif.

Les dispositions de l'article 79 du CCAAGT seront appliquées.



CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :
LOT N°1 : CONSOMMABLE AQUACULTURE

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
1	Kit d'aquarium complet, d'une capacité de 90 litres L*H (80*30*40), le kit est composé de : pompe adapté à l'eau de mer et l'eau douce, pompe à air, Thermoplongeur 100w, éclairage LED adapté, filtre intérieur	UN
2	Lampes de rechange UV pour BIO- UV	UN
3	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 1 000 ml	UN
4	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 500 ml	UN
5	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 250 ml	UN
6	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume :100 ml	UN
7	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 50 ml	UN
8	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 25 ml	UN
9	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec anse, avec bec verseur, Volume 500 Ml	UN
10	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur, avec anse Volume 2 000 ml	UN
11	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; avec anse Volume 5000 ml	UN
12	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; avec anse Volume 1000 ml	UN
13	Entonnoir en verre à tige longue , diamètre 150 mm,	UN
14	Tubes coniques de 15 ml en polypropylène transparent, graduation gravée, de capacité de 15ml avec bouchon vissant en polypropylène avec plage d'écriture (en boîte de 50)	UN
15	Tubes coniques de 50 ml en polypropylène transparent avec jupe, graduation gravée, de capacité de 50ml avec bouchon vissant en polypropylène de couleur bleue avec plage d'écriture;(en boîte de 50)	UN
16	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, capacité : 1 000 ml	UN
17	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 2 000 ml	UN
18	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 125 ml	UN
19	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 250 ml	UN
20	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 500 ml	UN
21	Flacon en verre ambré avec bouchon compte-gouttes vissant 50 ml	UN
22	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs	UN
23	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs Avec Robinet de vidange	UN
24	Bidon En polyéthylène haute densité, avec robinet, poignet pour le transport , volume 20 Litres	UN
25	Seringue usage unique 1 ml - (en paquet de 100)	UN
26	Seringue usage unique 2,5 ml - (en paquet de 100)	UN
27	Seringue usage unique 20 ml - (en paquet de 50)	UN
28	Pipettes en plastique ou polyéthylène, non stérile, standard graduée avec un volume de 3ml - (en lot de 500)	UN
29	Pipettes stériles à usage unique de 1 ml, emballage individuel - (en lot de 500)	UN
30	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (500 ml); Bouchon neutre.	UN
31	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (1000 ml); Bouchon neutre.	UN
32	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 150 mm	UN
33	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 230 mm	UN
34	Extracteur de barreau magnétique en PTFE diamètre 10 longueur 350 mm	UN



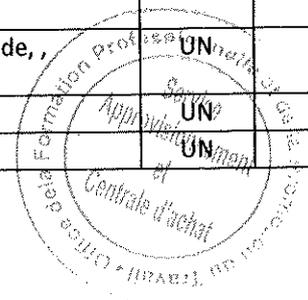
4

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
35	Para film semi transparent sous forme de rouleau - fermeture étanche à l'air et l'humidité, extensible jusqu'à 200% - Résistance aux substance polaires (solutions salines, acides inorganiques et alcalis) pendant 48h -Température d'utilisation de -45°C à +50°C/ Point de fusion : 60°C - Etanche aux liquides et perméable au gaz - Longueur : 75 m - Largeur : 100 mm	UN
36	Masques respiratoire pliable (bavette) FFP2 - (en paquet de 100)	UN
37	Kit de protection individuelle Jetable Visiteur - (en lot de 10)	UN
38	Gants en nitrile à usage unique- (en boîte de 100 paires) -Taille L	UN
39	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille M	UN
40	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille S	UN
41	Ethanol Absolu 70° conditionné en bouteille de 2,5 litres	UN
42	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 10 ppm) - (en tube de 100)	UN
43	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 100 ppm) - (en tube de 100)	UN
44	Solution tampon pH 7,01, bouteille 230 ml	UN
45	Solution tampon pH 4,01, bouteille 230 ml	UN
46	Solution tampon pH 10,01, bouteille 230 ml	UN
47	Solution zéro oxygène, bouteille 500 ml avec le réactif	UN
48	Solution de test redox à 470 mV, bouteille 500 ml	UN
49	Solution d'étalonnage rapide pour pH, EC et OD pour HI9828 et HI9829, bouteille 500 ml.	UN
50	Eau de javel 12 ° Bouteille de 5litres	UN
51	Vinaigre 1 litre	UN
52	Produit de lave-vaisselle 1 litre	UN
53	Film Alimentaire grand format plus 300 mètres	UN
54	Papier aluminium 200 m (en rouleau)	UN
55	Papier mouchoir kleenex ou équivalent (Paquet de 500 feuilles)	UN
56	Papier absorbant essuie tout de laboratoire (grand format) , 500 formats par rouleaux	UN
57	sachet en plastique à fermeture zip, taille 30x40 cm (lot de 100)	UN
58	Seau en plastique capacité environs 15 litres	UN
59	Peau de Chamois grande Taille (30 cm x 50 cm)	UN
60	Produits antirouille puissant pour acier inoxydable	UN
61	Torchons de cuisine en coton (30 cm x 50 cm)	UN
62	Torchons jaune en microfibre 50 x 70 cm	UN
63	Raclette de sol avec manche bonne qualité	UN
64	Goupillon grand pour nettoyage des tubes 200 mm	UN
65	Goupillon petit pour nettoyage des tubes 100 mm	UN
66	Goupillon pour tube à essai	UN
67	Marqueur indélébile	UN
68	Clé à sangle diamètre 20 à 100mm	UN
69	Scie à main pour PVC avec 10 lames	UN
70	Colle PVC de haute qualité	KG
71	Escabeau de 3 à 4 étagères portatif, Usage intensif : En alliage d'aluminium de qualité résistant à la corrosion. Peut contenir jusqu'à 150 kg, Sécurité et commodité: Les grands pieds antidérapants offrent une stabilité accrue et protègent différents types de revêtements de sol.	UN
72	Distributeur automatique d'Aliments de poissons avec un volume environs 7 litre ou plus programmable plus de 3 fois par jour , compatible avec l'aliment granulé jusqu'à 9 mm	UN

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
73	REACTIF AZOTE AMMONIACAL HACH 24582-00 Kit de réactifs pour l'ammoniac, NESSLER, 0,02-2,50 mg/l NH3-N Pour déterminer l'azote ammoniacal par la méthode NESSLER. Environ 250 tests.	UN
74	Clé à sangle pour les raccord en PVC	UN
75	Hormone LH-RHA en poudre conditionnée en flacon de 25 mg	UN

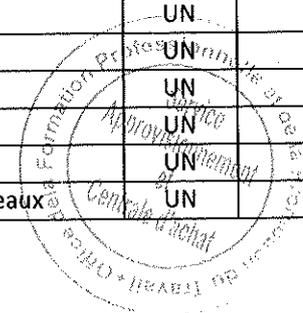
Tableau de répartition :
LOT N°1 : CONSOMMABLE AQUACULTURE

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER
1	Kit d'aquarium complet, d'une capacité de 90 litres L*H (80*30*40), le kit est composé de : pompe adapté à l'eau de mer et l'eau douce, pompe à air, Thermoplongeur 100w, éclairage LED adapté, filtre intérieur	UN	5
2	Lampes de rechange UV pour BIO- UV	UN	4
3	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 1 000 ml	UN	10
4	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 500 ml	UN	10
5	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 250 ml	UN	10
6	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 100 ml	UN	10
7	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 50 ml	UN	10
8	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 25 ml	UN	10
9	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec anse, avec bec verseur, Volume 500 ml	UN	10
10	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur, avec anse Volume 2 000 ml	UN	10
11	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; avec anse Volume 5000 ml	UN	10
12	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; avec anse Volume 1000 ml	UN	10
13	Entonnoir en verre à tige longue, diamètre 150 mm,	UN	10
14	Tubes coniques de 15 ml en polypropylène transparent, graduation gravée, de capacité de 15ml avec bouchon vissant en polypropylène avec plage d'écriture (en boîte de 50)	UN	2
15	Tubes coniques de 50 ml en polypropylène transparent avec jupe, graduation gravée, de capacité de 50ml avec bouchon vissant en polypropylène de couleur bleue avec plage d'écriture;(en boîte de 50)	UN	2
16	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, capacité : 1 000 ml	UN	20
17	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 2 000 ml	UN	20
18	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 125 ml	UN	20
19	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 250 ml	UN	20
20	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 500 ml	UN	20
21	Flacon en verre ambré avec bouchon compte-gouttes vissant 50 ml	UN	5
22	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs	UN	10



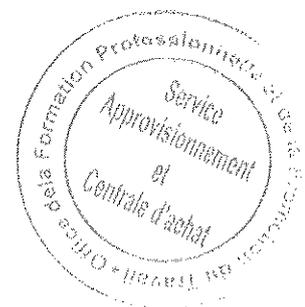
4

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER
23	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs Avec Robinet de vidange	UN	10
24	Bidon En polyéthylène haute densité, avec robinet, poignet pour le transport , volume 20 Litres	UN	2
25	Seringue usage unique 1 ml - (en paquet de 100)	UN	1
26	Seringue usage unique 2,5 ml - (en paquet de 100)	UN	1
27	Seringue usage unique 20 ml - (en paquet de 50)	UN	1
28	Pipettes en plastique ou polyéthylène, non stérile, standard graduée avec un volume de 3ml - (en lot de 500)	UN	1
29	Pipettes stériles à usage unique de 1 ml, emballage individuel - (en lot de 500)	UN	1
30	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (500 ml); Bouchon neutre.	UN	5
31	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (1000 ml); Bouchon neutre.	UN	5
32	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 150 mm	UN	5
33	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 230 mm	UN	5
34	Extracteur de barreau magnétique en PTFE diamètre 10 longueur 350 mm	UN	2
35	Para film semi transparent sous forme de rouleau - fermeture étanche à l'air et l'humidité, extensible jusqu'à 200% - Résistance aux substance polaires (solutions salines, acides inorganiques et alcalis) pendant 48h -Température d'utilisation de -45°C à +50°C/ Point de fusion : 60°C - Etanche aux liquides et perméable au gaz - Longueur : 75 m - Largeur : 100 mm	UN	1
36	Masques respiratoire pliable (bavette) FFP2 - (en paquet de 100)	UN	1
37	Kit de protection individuelle Jetable Visiteur - (en lot de 10)	UN	10
38	Gants en nitrile à usage unique- (en boîte de 100 paires) -Taille L	UN	4
39	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille M	UN	4
40	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille S	UN	4
41	Ethanol Absolu 70° conditionné en bouteille de 2,5 litres	UN	5
42	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 10 ppm) - (en tube de 100)	UN	2
43	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 100 ppm) - (en tube de 100)	UN	2
44	Solution tampon pH 7,01, bouteille 230 ml	UN	1
45	Solution tampon pH 4,01, bouteille 230 ml	UN	1
46	Solution tampon pH 10,01, bouteille 230 ml	UN	1
47	Solution zéro oxygène, bouteille 500 ml avec le réactif	UN	2
48	Solution de test redox à 470 mV, bouteille 500 ML	UN	1
49	Solution d'étalonnage rapide pour pH, EC et OD pour HI9828 et HI9829, bouteille 500 ml	UN	1
50	Eau de javel 12 ° Bouteille de 5litres	UN	20
51	Vinaigre 1 litre	UN	10
52	Produit de lave-vaisselle 1 litre	UN	4
53	Film Alimentaire grand format plus 300 mètres	UN	2
54	Papier aluminium 200 m (en rouleau)	UN	2
55	Papier mouchoir kleenex ou équivalent (Paquet de 500 feuilles)	UN	5
56	Papier absorbant essuie tout de laboratoire (grand format) , 500 formats par rouleaux	UN	5



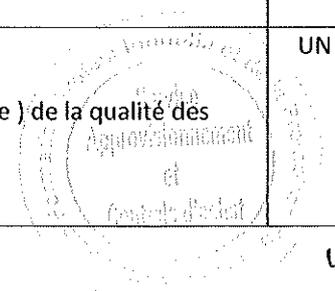
Handwritten signature or mark.

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER
57	sachet en plastique à fermeture zip, taille 30x40 cm (lot de 100)	UN	4
58	Seau en plastique capacité environs 15 litres	UN	4
59	Peau de Chamois grande Taille (30 cm x 50 cm)	UN	5
60	Produits antirouille puissant pour acier inoxydable	UN	5
61	Torchons de cuisine en coton (30 cm x 50 cm)	UN	10
62	Torchons jaune en microfibre 50 x 70 cm	UN	10
63	Raclette de sol avec manche bonne qualité	UN	4
64	Goupillon grand pour nettoyage des tubes 200 mm	UN	10
65	Goupillon petit pour nettoyage des tubes 100 mm	UN	10
66	Goupillon pour tube à essai	UN	10
67	Marqueur indélébile	UN	10
68	Clé à sangle diamètre 20 à 100mm	UN	2
69	Scie à main pour PVC avec 10 lames	UN	2
70	Colle PVC de haute qualité	KG	2
71	Escabeau de 3 à 4 étagères portatif, Usage intensif : En alliage d'aluminium de qualité résistant à la corrosion. Peut contenir jusqu'à 150 kg; Sécurité et commodité: Les grands pieds antidérapants offrent une stabilité accrue et protègent différents types de revêtements de sol.	UN	1
72	Distributeur automatique d'Aliments de poissons avec un volume environs 7 litre ou plus programmable plus de 3 fois par jour , compatible avec l'aliment granulé jusqu'à 9 mm	UN	5
73	REACTIF AZOTE AMMONIACAL HACH 24582-00 Kit de réactifs pour l'ammoniac, NESSLER, 0,02-2,50 mg/l NH3-NPour déterminer l'azote ammoniacal par la méthode NESSLER. Environ 250 tests.	UN	1
74	Clé à sangle pour les raccord en PVC	UN	2
75	Hormone LH-RHA en poudre conditionnée en flacon de 25 mg	UN	1



LOT N°2 : MATIERE VIVANTE

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
1	Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 750g, - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation - Livraison durant selon la demande	UN
2	Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 1 Kg, - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation. - Livraison selon la demande	UN
3	Alevins de poissons Vivants de l'espèce de Tilapia de 3 à 10 g. - Poids moyen de 5 g, transporté jusqu'au lieu d'élevage et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des alevins dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés, et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Livraison selon la demande	UN
4	Œufs de poissons de tilapia fraîchement fécondés (24h à 48h) en bon état physiologique, transportés dans les conditions en vigueur. - Transport dans des conditions appropriées. - Livraison selon la demande - Lot de 10000	UN
5	Souche de micro algue de l'espèce "TETRAELMIS SUECICA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN
6	Souche de micro algue de l'espèce " ISOCHRYSIS GALBANA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN
7	Souche de micro algue de l'espèce "NANNOCHLOROPSIS OCULATA " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN
8	Souche du rotifère de l'espèce " BRACHIONUS PLICATILIS" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN
9	Souche de micro algue de l'espèce "PAVLOVA.SP " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN

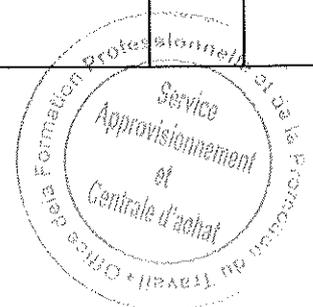


uf

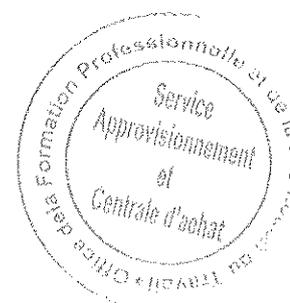
ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
10	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 4 mm, (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN
11	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 2 mm (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN
12	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 1 mm, , 50 % protéines (maximum) (sac de 25kg), livré avec les poissons	UN
13	<p>Approvisionnement en eau douce ou eau de mer selon le besoin et la demande, et remplissage du réservoir de stockage d'eau de l'atelier aquaculture du CMC Tanger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadence de d'approvisionnement environs 10 Tonnes par semaine. - La qualité d'eau douce doit répondre aux exigences suivantes : turbidité NTU < 5 / pH entre 6 et 8 / Dureté < 15°f. - la qualité de l'eau douce doit être justifiée par une analyse de la source d'eau, le prestataire s'engage de ne pas changer le point de pompage ou de prise d'eau. - le pompage d'eau de mer doit être effectué dans une zone éloignée de toutes sources de contamination (rejets , port etc.) - le balancement entre l'approvisionnement en eau de mer et en eau douce est en fonction des besoins de l'atelier et des activités pédagogiques selon le besoin et la demande 	Unité 10 tonnes

TABLEAU DE REPARTITION
LOT N°2 : MATIERE VIVANTE

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER
1	<p>Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 750g,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation - Livraison durant selon la demande 	UN	50
2	<p>Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 1 Kg,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation. - Livraison selon la demande 	UN	50
3	<p>Alevins de poissons Vivants de l'espèce de Tilapia de 3 à 10 g.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poids moyen de 5 g, transporté jusqu'au lieu d'élevage et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des alevins dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés, et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Livraison selon la demande 	UN	3000
4	<p>Œufs de poissons de tilapia fraîchement fécondées (24h à 48h) en bon état physiologique, transportés dans les conditions en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport dans des conditions appropriées. - Livraison selon la demande - Lot de 10000 	UN	23



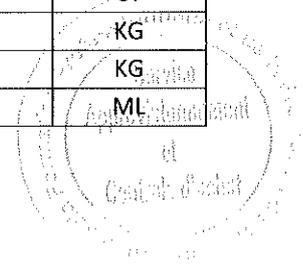
ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER
5	Souche de micro algue de l'espèce "TETRASELMIS SUECICA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2
6	Souche de micro algue de l'espèce " ISOCHRYSIS GALBANA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2
7	Souche de micro algue de l'espèce "NANNOCHLOROPSIS OCLATA " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2
8	Souche du rotifère de l'espèce " BRACHIONUS PLICATILIS" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2
9	Souche de micro algue de l'espèce "PAVLOVA.SP " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2
10	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 4 mm, (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN	4
11	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 2 mm (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN	4
12	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 1 mm, , 50 % protéines (maximum) (sac de 25kg), livré avec les poissons	UN	4
13	Approvisionnement en eau douce ou eau de mer selon le besoin et la demande, et remplissage du réservoir de stockage d'eau de l'atelier aquaculture du CMC Tanger : - Cadence de d'approvisionnement environs 10 Tonnes par semaine. - La qualité d'eau douce doit répondre aux exigences suivantes : turbidité NTU < 5 / pH entre 6 et 8 / Dureté < 15°f. - la qualité de l'eau douce doit être justifiée par une analyse de la source d'eau, le prestataire s'engage de ne pas changer le point de pompage ou de prise d'eau. - le pompage d'eau de mer doit être effectué dans une zone éloignée de toutes sources de contamination (rejets , port etc.) - le balancement entre l'approvisionnement en eau de mer et en eau douce est en fonction des besoins de l'atelier et des activités pédagogiques selon le besoin et la demande	Unité 10 tonnes	50



ef

LOT N°3 : MAITRE GRAISSEUR

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
1	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 30 x 30 x 3MM.	ML
2	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 20 x 20 x 1,5MM.	ML
3	DISQUE A MEULER ET A EBARBER DE 230 X 3.2 X 22.2 MM	UN
4	DISQUE A TRONCONNER DE 230 X 3,2 MM	UN
5	Tube en cuivre Ø20	ML
6	Tube en cuivre Ø30	ML
7	Tube en cuivre Ø40	ML
8	ACIER Fer plat 50x10 mm	ML
9	ACIER Fer plat 20*20 mm	ML
10	ACIER Fer plat 40x10 mm	ML
11	ACIER Fer rond plein Ø 15 mm	ML
12	ACIER Fer rond plein Ø 20 mm	ML
13	ACIER Fer rond plein Ø 10mm	ML
14	ACIER Fer rond plein Ø 40 mm	ML
15	ACIER Fer rond plein Ø 06mm	ML
16	ACIER Fer rond plein Ø 08mm	ML
17	ACIER Fer carré plein 40x40 mm	ML
18	ACIER Fer carré plein 10x10 mm	ML
19	ACIER Fer carré plein 20x20 mm	ML
20	Brosse métallique	UN
21	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 2 MM.	UN
22	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 4 MM.	UN
23	Tige filetée Ø 6mm	ML
24	Tige filetée Ø8mm	ML
25	Tige filetée Ø10mm	ML
26	Tige filetée Ø12mm	ML
27	Tige filetée Ø14	ML
28	§ Tube carré vide 30x30	ML
29	ACIER TUBE CARRE DE 15 X 15 X 0,8 MM	ML
30	ACIER TUBE CARRE DE 40 X 40 X 2 MM	ML
31	ACIER TUBE CARRE DE 20 X 20 X 2 MM	ML
32	Tube galvanisé Diamètre 1/2"	ML
33	Tube galvanisé Diamètre 1"	ML
34	Tube galvanisé Ø 2"	ML
35	Tube galvanisé Ø 3"	ML
36	Tube galvanisé 1"1/4	ML
37	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:2,5 x 200MM	CT
38	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:3,15 x 200MM	CT
39	ELECTRODE ACIER ENROBAGE BASIQUE D:1,5 MM	CT
40	ELECTRODE INOX D:2,5 MM	CT
41	ELECTRODE POUR FONTE D:2,5 X 350 MM	CT
42	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:2,5 MM	KG
43	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:4 MM	KG
44	TEFLON ROND D: 60 MM	ML

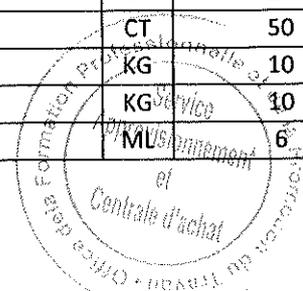


Handwritten signature or mark.

TABLEAU DE REPARTITION

LOT N°3 : MAITRE GRAISSEUR

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER
1	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 30 x 30 x 3MM.	ML	6
2	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 20 x 20 x 1,5MM.	ML	6
3	DISQUE A MEULER ET A EBARBER DE 230 X 3.2 X 22.2 MM	UN	40
4	DISQUE A TRONCONNER DE 230 X 3,2 MM	UN	40
5	Tube en cuivre Ø20	ML	6
6	Tube en cuivre Ø30	ML	6
7	Tube en cuivre Ø40	ML	6
8	ACIER Fer plat 50x10 mm	ML	6
9	ACIER Fer plat 20*20 mm	ML	9
10	ACIER Fer plat 40x10 mm	ML	9
11	ACIER Fer rond plein Ø 15 mm	ML	6
12	ACIER Fer rond plein Ø 20 mm	ML	6
13	ACIER Fer rond plein Ø 10mm	ML	6
14	ACIER Fer rond plein Ø 40 mm	ML	6
15	ACIER Fer rond plein Ø 06mm	ML	6
16	ACIER Fer rond plein Ø 08mm	ML	6
17	ACIER Fer carré plein 40x40 mm	ML	6
18	ACIER Fer carré plein 10x10 mm	ML	6
19	ACIER Fer carré plein 20x20 mm	ML	6
20	Brosse métallique	UN	20
21	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 2 MM.	UN	4
22	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 4 MM.	UN	4
23	Tige filetée Ø 6mm	ML	9
24	Tige filetée Ø8mm	ML	9
25	Tige filetée Ø10mm	ML	9
26	Tige filetée Ø12mm	ML	9
27	Tige filetée Ø14	ML	9
28	§ Tube carré vide 30x30	ML	9
29	ACIER TUBE CARRE DE 15 X 15 X 0,8 MM	ML	9
30	ACIER TUBE CARRE DE 40 X 40 X 2 MM	ML	9
31	ACIER TUBE CARRE DE 20 X 20 X 2 MM	ML	9
32	Tube galvanisé Diamètre 1/2"	ML	6
33	Tube galvanisé Diamètre 1"	ML	6
34	Tube galvanisé Ø 2"	ML	6
35	Tube galvanisé Ø 3"	ML	6
36	Tube galvanisé 1"1/4	ML	6
37	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:2,5 x 200MM	CT	10
38	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:3,15 x 200MM	CT	10
39	ELECTRODE ACIER ENROBAGE BASIQUE D:1,5 MM	CT	4
40	ELECTRODE INOX D:2,5 MM	CT	20
41	ELECTRODE POUR FONTE D:2,5 X 350 MM	CT	50
42	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:2,5 MM	KG	10
43	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:4 MM	KG	10
44	TEFLON ROND D: 60 MM	ML	6



LOT N°4 : RAMENDEUR GREEUR

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
1	Nappe de filet :PE 1,8mm/90mm	Alèze
2	Nappe de filet :PE 1,8mm/100mm	Alèze
3	Nappe de filet :PE 1,8mm/120mm	Alèze
4	Nappe de filet :PE 1,8mm/150mm	Alèze
5	Nappe de filet :PE 1,8mm/200mm	Alèze
6	Nappe de filet :PE 2,1mm/200mm	Alèze
7	Nappe de filet :PE 2,6mm/100mm	Alèze
8	Nappe de filet :PE 2,6mm/120mm	Alèze
9	Nappe de filet :PE 2,6mm/150mm	Alèze
10	Nappe de filet :PE 3,1mm/90mm	Alèze
11	Nappe de filet :PE 3,1mm/100mm	Alèze
12	Nappe de filet :PE 3,1mm/200mm	Alèze
13	Nappe de filet :PE 3,5mm/90mm	Alèze
14	Nappe de filet PE / R 1300 tex 80m/m	Alèze
15	Nappe de filet PE / R 1600 tex 60 m/m	Alèze
16	Nappe de filet PA / R 7200 tex 60 m/m	Alèze
17	Nappe de filet PE / R 4000 tex 100m/m	Alèze
18	Nappe de filet PE / R 3600 tex 80 m/m	Alèze
19	cordage PE 10mm (en rouleau de 200 M)	UN
20	cordage PE 12mm (en rouleau de 200 M)	UN
21	cordage PE 14mm (en rouleau de 200 M)	UN
22	cordage PE 24mm (en rouleau de 200 M)	UN
23	cordage politex14mm (en rouleau de 200 M)	UN
24	cordage polyster16mm (en rouleau de 200 M)	UN
25	cordage mixte20mm (en rouleau de 200 M)	UN
26	cordage sisal16mm (en rouleau de 200 M)	UN
27	cordage polypropylène 10mm (en rouleau de 200 M)	UN
28	cordage polyamide 10mm (en rouleau de 200 M)	UN
29	cordage en chanvre de manille (en rouleau de 200 M)	UN
30	Flotteurs bouillage 200mm	UN
31	Flotteurs trouée 200 mm	UN
32	Flotteurs trouée 300 mm	UN
33	Flotteurs plastique 240 mm	UN
34	Flotteurs plastique 175 mm	UN
35	Fourrage plomb Ø 10 mm	RLL
36	Fourrage plomb Ø 16 mm	RLL
37	Plomb 6 mm / 450 g	UN
38	Cosse Cœur 18mm	UN
39	Cosse Cœur 20mm	UN
40	Cosse Cœur 22mm	UN
41	Cosse Cœur 24mm	UN
42	Cosse Cœur 26mm	UN
43	Zéro de fer 18mm	UN
44	G de fer 18mm	UN
45	Huit de fer 18mm	UN
46	Triangle de chalut à tournant 30 colonne	UN

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
47	Fil de RAMENDAGE nylon 4842	R-2kg
48	Fil de RAMENDAGE Nylon 4843	R-2kg
49	Fil de RAMENDAGE Nylon 4848	R-2kg
50	Fil de RAMENDAGE Nylon4843 couleur noir	R-2kg
51	Fil de RAMENDAGE 8841	R-2kg
52	Fil de RAMENDAGE 8842	R-2kg
53	Fil de RAMENDAGE 8843	R-2kg
54	Fil de RAMENDAGE 8843 Noir	R-2kg
55	Fil de RAMENDAGE 4840/7	R-2kg
56	Fil de RAMENDAGE PEN° 2	bobine
57	Fil de RAMENDAGE PEN° 3	bobine
58	Câble en acier galvanisé 16mm	R-200
59	Câble en acier galvanisé 12mm	R-200
60	Chaîne en acier galvanisé 08 mm longueur 25M	UN
61	Chaîne en acier galvanisé 10 mm longueur 25M	UN
62	Chaîne en acier galvanisé 12 mm longueur 25M	UN
63	Chaîne en acier galvanisé 14 mm longueur 25M	UN
64	Chaîne de suspension 08 mm longueur 25M	UN
65	Manille T 22 mm	UN
66	Manille B 19 mm	UN
67	Manille D 19 mm	UN
68	Manille de connexion 13/8	UN
69	Manille de connexion 20/8	UN
70	Filet tressé PA 24 m/m R6500 tex	02 Alèzes
71	Filet RASCHEL (sans nœud) PA 14m/m R 607 tex	02 Alèzes
72	Filet toronné PA 16 m/m 470 tex	02 Alèzes
73	Filet toronné PA 24 m/m R 380 tex	02 Alèze
74	Cordage PA Ø 12 m/m	01 RLX
75	Cordage PA Ø 14 m/m	01 RLX
76	Cordage PA Ø 10 m/m	01 RLX
77	Cordage PA Ø 08 m/m	01 RLX
78	Flotteurs 130 mm/80mm	20 UT
79	Flotteurs 140mm/80mm	20 UT
80	Plomb 0,260 kg 60/30mm	30 UT
81	Fils PA R 360 tex	RLX
82	Fils PA R 660 tex	RLX
83	Fils PA R 925 tex	RLX
84	Fils PA R 480 tex	RLX
85	Fils PP 380 TD/21	KG
86	Filet PA R 915 tex(160 mm ; 100 mailles) Alèze 150	KG
87	Filet PA R 228 tex 70 mm ; 50 mailles Alèze 100	KG
88	Nappes de filet maillant Maille 70mm/ 210d/12	UN
89	Nappes de filet maillant Maille 40mm/ 210d/9	UN
90	Nappes de filet maillant Maille 180mm/ 210d/12	UN
91	Plomb (40 mm/20mm) 0,100 kg	UN
92	Plomb (45 mm/20mm) 0,150 kg	UN
93	Plomb 37/22 0,155 kgf	UN
94	Flotteurs 90/55 mm 0,150 kg	UN

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M
95	Poulie ouverte 140MM 3T	UN
96	Meuleuse 230 mm / 2400 W	UN
97	Meuleuse 125 mm / 1900 W	UN
98	Disque à tronçonner 230*3,2	UN
99	Disque à tronçonner 125*1,6	UN
100	Rallonge électrique 25m	UN
101	Mètreur ruban KOMELON 50 m	UN
102	Mètreur ruban 5m	UN
103	Couteaux inox	UN
104	Pierre à aiguiser	UN
105	Scotch électricien : couleur jaune 19mm*25mm	UN
106	Balai avec manche	UN
107	Poubelle de Déchets :240L	UN
108	sacs poubelle :RLX de 10sac 120L	UN
109	Gants de travail en tricot de polyester et de coton (en paires)	UN
110	Gants de protection anti-coupure (en paires)	UN
111	lunette de protection	UN
112	détergents : eau de javel 5L	UN
113	ciseaux à tresse carpe	UN
114	Epissoir câble d'acier 260mm*16mm	UN
115	Bac à palangre	UN

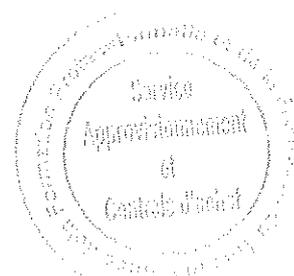


TABLEAU DE REPARTITION

LOT N°4 : RAMENDEUR GREEUR

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER	DR AGADIR	DR LAAYOUNE	QTE GLOBALE
1	Nappe de filet :PE 1,8mm/90mm	Alèze	2	2	2	6
2	Nappe de filet :PE 1,8mm/100mm	Alèze	2	2	2	6
3	Nappe de filet :PE 1,8mm/120mm	Alèze	2	2	2	6
4	Nappe de filet :PE 1,8mm/150mm	Alèze	2	2	2	6
5	Nappe de filet :PE 1,8mm/200mm	Alèze	2	2	2	6
6	Nappe de filet :PE 2,1mm/200mm	Alèze	2	2	2	6
7	Nappe de filet :PE 2,6mm/100mm	Alèze	2	2	2	6
8	Nappe de filet :PE 2,6mm/120mm	Alèze	2	2	2	6
9	Nappe de filet :PE 2,6mm/150mm	Alèze	2	2	2	6
10	Nappe de filet :PE 3,1mm/90mm	Alèze	2	2	2	6
11	Nappe de filet :PE 3,1mm/100mm	Alèze	2	2	2	6
12	Nappe de filet :PE 3,1mm/200mm	Alèze	2	2	2	6
13	Nappe de filet :PE 3,5mm/90mm	Alèze	2	2	2	6
14	Nappe de filet PE / R 1300 tex 80m/m	Alèze	2	2	2	6
15	Nappe de filet PE / R 1600 tex 60 m/m	Alèze	2	2	2	6
16	Nappe de filet PA / R 7200 tex 60 m/m	Alèze	2	2	2	6
17	Nappe de filet PE / R 4000 tex 100m/m	Alèze	2	2	2	6
18	Nappe de filet PE / R 3600 tex 80 m/m	Alèze	2	2	2	6
19	cordage PE 10mm (en rouleau de 200 M)	UN	2	2	2	6
20	cordage PE 12mm (en rouleau de 200 M)	UN	2	2	2	6
21	cordage PE 14mm (en rouleau de 200 M)	UN	2	2	2	6
22	cordage PE 24mm (en rouleau de 200 M)	UN	2	2	2	6
23	cordage politex14mm (en rouleau de 200 M)	UN	1	1	1	3
24	cordage polyster16mm (en rouleau de 200 M)	UN	1	1	1	3
25	cordage mixte20mm (en rouleau de 200 M)	UN	1	1	1	3
26	cordage sisal16mm (en rouleau de 200 M)	UN	1	1	1	3
27	cordage polypropylène 10mm (en rouleau de 200 M)	UN	2	2	2	6
28	cordage polyamide 10mm (en rouleau de 200 M)	UN	2	2	2	6
29	cordage en chanvre de manille (en rouleau de 200 M)	UN	1	1	1	3
30	Flotteurs bouillage 200mm	UN	10	10	10	30
31	Flotteurs trouée 200 mm	UN	10	10	10	30
32	Flotteurs trouée 300 mm	UN	10	10	10	30
33	Flotteurs plastique 240 mm	UN	10	10	10	30
34	Flotteurs plastique 175 mm	UN	10	10	10	30
35	Fourrage plomb Ø 10 mm	RLL	1	1	1	3
36	Fourrage plomb Ø 16 mm	RLL	1	1	1	3
37	Plomb 6 mm / 450 g	UN	60	60	60	180
38	Cosse Cœur 18mm	UN	2	2	2	6
39	Cosse Cœur 20mm	UN	2	2	2	6
40	Cosse Cœur 22mm	UN	2	2	2	6
41	Cosse Cœur 24mm	UN	2	2	2	6
42	Cosse Cœur 26mm	UN	2	2	2	6
43	Zéro de fer 18mm	UN	3	3	3	9
44	G de fer 18mm	UN	3	3	3	9



ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER	DR AGADIR	DR LAAYOUNE	QTE GLOBALE
45	Huit de fer 18mm	UN	3	3	3	9
46	Triangle de chalut à tournant 30 colonne	UN	2	2	2	6
47	Fil de RAMENDAGE nylon 4842	R-2kg	5	5	5	15
48	Fil de RAMENDAGE Nylon 4843	R-2kg	5	5	5	15
49	Fil de RAMENDAGE Nylon 4848	R-2kg	5	5	5	15
50	Fil de RAMENDAGE Nylon4843 couleur noir	R-2kg	5	5	5	15
51	Fil de RAMENDAGE 8841	R-2kg	5	5	5	15
52	Fil de RAMENDAGE 8842	R-2kg	5	5	5	15
53	Fil de RAMENDAGE 8843	R-2kg	5	5	5	15
54	Fil de RAMENDAGE 8843 Noir	R-2kg	5	5	5	15
55	Fil de RAMENDAGE 4840/7	R-2kg	5	5	5	15
56	Fil de RAMENDAGE PEN° 2	bobine	5	5	5	15
57	Fil de RAMENDAGE PEN° 3	bobine	5	5	5	15
58	Câble en acier galvanisé 16mm	R-200	1	1	1	3
59	Câble en acier galvanisé 12mm	R-200	1	1	1	3
60	Chaîne en acier galvanisé 08 mm longueur 25M	UN	1	1	1	3
61	Chaîne en acier galvanisé 10 mm longueur 25M	UN	1	1	1	3
62	Chaîne en acier galvanisé 12 mm longueur 25M	UN	1	1	1	3
63	Chaîne en acier galvanisé 14 mm longueur 25M	UN	1	1	1	3
64	Chaîne de suspension 08 mm longueur 25M	UN	1	1	1	3
65	Manille T 22 mm	UN	3	3	3	9
66	Manille B 19 mm	UN	3	3	3	9
67	Manille D 19 mm	UN	3	3	3	9
68	Manille de connexion 13/8	UN	3	3	3	9
69	Manille de connexion 20/8	UN	3	3	3	9
70	Filet tressé PA 24 m/m R6500 tex	02 Alèzes	2	2	2	6
71	Filet RASCHEL (sans nœud) PA 14m/m R 607 tex	02 Alèzes	2	2	2	6
72	Filet toronné PA 16 m/m 470 tex	02 Alèzes	2	2	2	6
73	Filet toronné PA 24 m/m R 380 tex	02 Alèze	2	2	2	6
74	Cordage PA Ø 12 m/m	01 RLX	1	1	1	3
75	Cordage PA Ø 14 m/m	01 RLX	1	1	1	3
76	Cordage PA Ø 10 m/m	01 RLX	1	1	1	3
77	Cordage PA Ø 08 m/m	01 RLX	1	1	1	3
78	Flotteurs 130 mm/80mm	20 UT	20	20	20	60
79	Flotteurs 140mm/80mm	20 UT	20	20	20	60
80	Plomb 0,260 kg 60/30mm	30 UT	30	30	30	90
81	Fils PA R 360 tex	RLX	5	5	5	15
82	Fils PA R 660 tex	RLX	5	5	5	15
83	Fils PA R 925 tex	RLX	5	5	5	15
84	Fils PA R 480 tex	RLX	5	5	5	15
85	Fils PP 380 TD/21	KG	5	5	5	15
86	Filet PA R 915 tex(160 mm ; 100 mailles) Alèze 150	KG	1	1	1	3
87	Filet PA R 228 tex 70 mm ; 50 mailles Alèze 100	KG	1	1	1	3
88	Nappes de filet maillant Maille 70mm/ 210d/12	UN	5	5	5	15
89	Nappes de filet maillant Maille 40mm/ 210d/9	UN	5	5	5	15
90	Nappes de filet maillant Maille 180mm/ 210d/12	UN	5	5	5	15
91	Plomb (40 mm/20mm) 0,100 kg	UN	20	20	20	60
92	Plomb (45 mm/20mm) 0,150 kg	UN	20	20	20	60



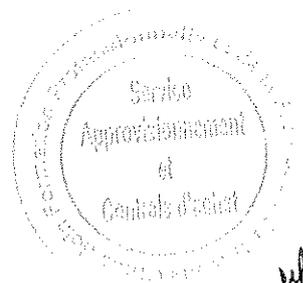
4

ITEM N°	Désignation de l'article	U.M	DR TANGER	DR AGADIR	DR LAAYOUNE	QTE GLOBALE
93	Plomb 37/22 0,155 kgf	UN	20	20	20	60
94	Flotteurs 90/55 mm 0,150 kg	UN	20	20	20	60
95	Poulie ouverte 140MM 3T	UN	2	2	2	6
96	Meuleuse 230 mm / 2400 W	UN	3	3	3	9
97	Meuleuse 125 mm / 1900 W	UN	3	3	3	9
98	Disque à tronçonner 230*3,2	UN	50	50	50	150
99	Disque à tronçonner 125*1,6	UN	50	50	50	150
100	Rallonge électrique 25m	UN	25	25	25	75
101	Mètreur ruban KOMELON 50 m	UN	5	5	5	15
102	Mètreur ruban 5m	UN	5	5	5	15
103	Couteaux inox	UN	50	50	50	150
104	Pierre à aiguiser	UN	5	5	5	15
105	Scotch électricien : couleur jaune 19mm*25mm	UN	80	80	80	240
106	Balai avec manche	UN	5	5	5	15
107	Poubelle de Déchets :240L	UN	1	1	1	3
108	sacs poubelle :RLX de 10sac 120L	UN	20	20	20	60
109	Gants de travail en tricot de polyester et de coton (en paires)	UN	100	100	100	300
110	Gants de protection anti-coupure (en paires)	UN	40	40	40	120
111	lunette de protection	UN	60	60	60	180
112	détergents : eau de javel 5L	UN	10	10	10	30
113	ciseaux à tresse carpe	UN	60	60	60	180
114	Epissoir câble d'acier 260mm*16mm	UN	25	25	25	75
115	Bac à palangre	UN	5	5	5	15

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u>Lu et accepté</u>	Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique  Abdeltif AOURAGH

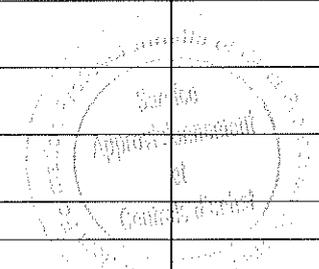


Annexe 1 :
Spécifications techniques des fournitures proposées
par le concurrent pour les lots :
N°1 – 2 – 3 –ET 4



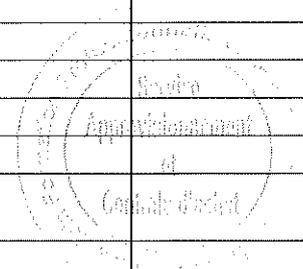
LOT N°1 : CONSOMMABLE AQUACULTURE

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Kit d'aquarium complet, d'une capacité de 90 litres L*I*H (80*30*40), le kit est composé de : pompe adapté à l'eau de mer et l'eau douce, pompe à air, Thermoplongeur 100w, éclairage LED adapté, filtre intérieur	UN		
2	Lampes de rechange UV pour BIO- UV	UN		
3	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 1 000 ml	UN		
4	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 500 ml	UN		
5	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 250 ml	UN		
6	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume :100 ml	UN		
7	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 50 ml	UN		
8	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 25 ml	UN		
9	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec anse, avec bec verseur, Volume 500 Ml	UN		
10	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur, avec anse Volume 2 000 ml	UN		
11	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; avec anse Volume 5000 ml	UN		
12	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; ave+B24:B26c anse Volume 1000 ml	UN		
13	Entonnoir en verre à tige longue , diamètre 150 mm,	UN		
14	Tubes coniques de 15 ml en polypropylène transparent, graduation gravée, de capacité de 15ml avec bouchon vissant en polypropylène avec plage d'écriture (en boîte de 50)	UN		
15	Tubes coniques de 50 ml en polypropylène transparent avec jupe, graduation gravée, de capacité de 50ml avec bouchon vissant en polypropylène de couleur bleue avec plage d'écriture;(en boîte de 50)	UN		
16	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, capacité : 1 000 ml	UN		
17	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 2 000 ml	UN		
18	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 125 ml	UN		
19	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 250 ml	UN		
20	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 500 ml	UN		
21	Flacon en verre ambré avec bouchon compte-gouttes vissant 50 ml	UN		
22	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs	UN		
23	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs Avec Robinet de vidange	UN		
24	Bidon En polyéthylène haute densité, avec robinet, poignet pour le transport , volume 20 Litres	UN		
25	Seringue usage unique 1 ml - (en paquet de 100)	UN		
26	Seringue usage unique 2,5 ml - (en paquet de 100)	UN		



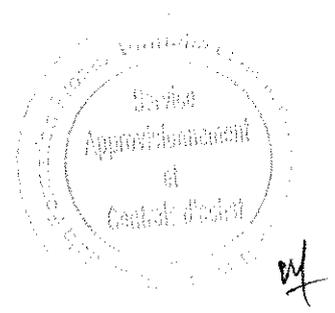
uf

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
27	Seringue usage unique 20 ml - (en paquet de 50)	UN		
28	Pipettes en plastique ou polyéthylène, non stérile, standard graduée avec un volume de 3ml - (en lot de 500)	UN		
29	Pipettes stériles à usage unique de 1 ml, emballage individuel - (en lot de 500)	UN		
30	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (500 ml); Bouchon neutre.	UN		
31	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (1000 ml); Bouchon neutre.	UN		
32	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 150 mm	UN		
33	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 230 mm	UN		
34	Extracteur de barreau magnétique en PTFE diamètre 10 longueur 350 mm	UN		
35	Para film semi transparent sous forme de rouleau - fermeture étanche à l'air et l'humidité, extensible jusqu'à 200% - Résistance aux substance polaires (solutions salines, acides inorganiques et alcalis) pendant 48h -Température d'utilisation de -45°C à +50°C/ Point de fusion : 60°C - Etanche aux liquides et perméable au gaz - Longueur : 75 m - Largeur : 100 mm	UN		
36	Masques respiratoire pliable (bavette) FFP2 - (en paquet de 100)	UN		
37	Kit de protection individuelle Jetable Visiteur - (en lot de 10)	UN		
38	Gants en nitrile à usage unique- (en boîte de 100 paires) -Taille L	UN		
39	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille M	UN		
40	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille S	UN		
41	Ethanol Absolu 70° conditionné en bouteille de 2,5 litres	UN		
42	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 10 ppm) - (en tube de 100)	UN		
43	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 100 ppm) - (en tube de 100)	UN		
44	Solution tampon pH 7,01, bouteille 230 ml	UN		
45	Solution tampon pH 4,01, bouteille 230 ml	UN		
46	Solution tampon pH 10,01, bouteille 230 ml	UN		
47	Solution zéro oxygène, bouteille 500 ml avec le réactif	UN		
48	Solution de test redox à 470 mV, bouteille 500 ml	UN		
49	Solution d'étalonnage rapide pour pH, EC et OD pour HI9828 et HI9829, bouteille 500 ml	UN		
50	Eau de javel 12 ° Bouteille de 5litres	UN		
51	Vinaigre 1 litre	UN		
52	Produit de lave-vaisselle 1 litre	UN		
53	Film Alimentaire grand format plus 300 mètres	UN		
54	Papier aluminium 200 m (en rouleau)	UN		
55	Papier mouchoir kleenex ou équivalent (Paquet de 500 feuilles)	UN		
56	Papier absorbant essuie tout de laboratoire (grand format) , 500 formats par rouleaux	UN		
57	sachet en plastique à fermeture zip, taille 30x40 cm (lot de 100)	UN		



Handwritten signature or mark.

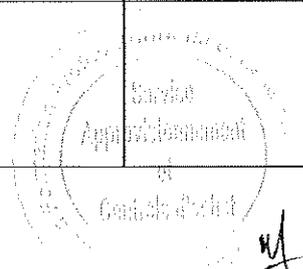
ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
58	Seau en plastique capacité environs 15 litres	UN		
59	Peau de Chamois grande Taille (30 cm x 50 cm)	UN		
60	Produits antirouille puissant pour acier inoxydable	UN		
61	Torchons de cuisine en coton (30 cm x 50 cm)	UN		
62	Torchons jaune en microfibre 50 x 70 cm	UN		
63	Raclette de sol avec manche bonne qualité	UN		
64	Goupillon grand pour nettoyage des tubes 200 mm	UN		
65	Goupillon petit pour nettoyage des tubes 100 mm	UN		
66	Goupillon pour tube à essai	UN		
67	Marqueur indélébile	UN		
68	Clé à sangle diamètre 20 à 100mm	UN		
69	Scie à main pour PVC avec 10 lames	UN		
70	Colle PVC de haute qualité	KG		
71	Escabeau de 3 à 4 étagères portatif, Usage intensif : En alliage d'aluminium de qualité résistant à la corrosion. Peut contenir jusqu'à 150 kg; Sécurité et commodité: Les grands pieds antidérapants offrent une stabilité accrue et protègent différents types de revêtements de sol.	UN		
72	Distributeur automatique d'Aliments de poissons avec un volume environs 7 litre ou plus programmable plus de 3 fois par jour , compatible avec l'aliment granulé jusqu'à 9 mm	UN		
73	REACTIF AZOTE AMMONIACAL HACH 24582-00 Kit de réactifs pour l'ammoniac, NESSLER, 0,02-2,50 mg/l NH3-NPour déterminer l'azote ammoniacal par la méthode NESSLER. Environ 250 tests.	UN		
74	Clé à sangle pour les raccord en PVC	UN		
75	Hormone LH-RHA en poudre conditionnée en flacon de 25 mg	UN		



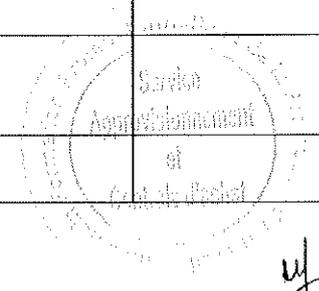
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°1 : CONSOMMABLE AQUACULTURE

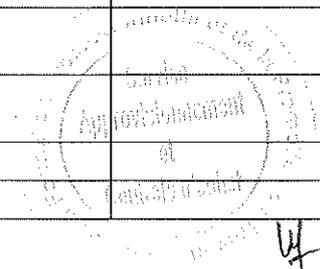
Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	Kit d'aquarium complet, d'une capacité de 90 litres L*I*H (80*30*40), le kit est composé de : pompe adapté à l'eau de mer et l'eau douce, pompe à air, Thermoplongeur 100w, éclairage LED adapté , filtre intérieur	UN	5			
2	Lampes de rechange UV pour BIO- UV	UN	4			
3	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 1 000 ml	UN	10			
4	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 500 ml	UN	10			
5	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 250 ml	UN	10			
6	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume :100 ml	UN	10			
7	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 50 ml	UN	10			
8	Bécher en verre borosilicaté, forme basse, avec bec, graduation, zone de marquage, AUTOCLAVABLE à 121°C; Volume : 25 ml	UN	10			
9	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec anse, avec bec verseur, Volume 500 MI	UN	10			
10	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur, avec anse Volume 2 000 ml	UN	10			
11	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; avec anse Volume 5000 ml	UN	10			
12	Bécher En polyéthylène, avec graduations imprimées, avec bec verseur; ave+B24:B26c anse Volume 1000 ml	UN	10			
13	Entonnoir en verre à tige longue , diamètre 150 mm,	UN	10			
14	Tubes coniques de 15 ml en polypropylène transparent, graduation gravée, de capacité de 15ml avec bouchon vissant en polypropylène avec plage d'écriture (en boîte de 50)	UN	2			
15	Tubes coniques de 50 ml en polypropylène transparent avec jupe, graduation gravée, de capacité de 50ml avec bouchon vissant en polypropylène de couleur bleue avec plage d'écriture;(en boîte de 50)	UN	2			



Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
16	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, capacité : 1 000 ml	UN	20			
17	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 2 000 ml	UN	20			
18	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 125 ml	UN	20			
19	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 250 ml	UN	20			
20	Flacons en PEHD ou PP à col large, avec bouchon et obturateur, rond et translucide, , capacité : 500 ml	UN	20			
21	Flacon en verre ambré avec bouchon compte-gouttes vissant 50 ml	UN	5			
22	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs	UN	10			
23	Cuve à échantillon blanche en plastique de laboratoire 20 litres environs Avec Robinet de vidange	UN	10			
24	Bidon En polyéthylène haute densité, avec robinet, poignet pour le transport , volume 20 Litres	UN	2			
25	Seringue usage unique 1 ml - (en paquet de 100)	UN	1			
26	Seringue usage unique 2,5 ml - (en paquet de 100)	UN	1			
27	Seringue usage unique 20 ml - (en paquet de 50)	UN	1			
28	Pipettes en plastique ou polyéthylène, non stérile, standard graduée avec un volume de 3ml - (en lot de 500)	UN	1			
29	Pipettes stériles à usage unique de 1 ml, emballage individuel - (en lot de 500)	UN	1			
30	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (500 ml); Bouchon neutre.	UN	5			
31	Pissette avec bec verseur central de haute qualité avec buse de jet et cône d'étanchéité dans le capuchon. Col large (1000 ml); Bouchon neutre.	UN	5			
32	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 150 mm	UN	5			
33	Spatule en inox ou acier inoxydable type analyse Extrémité rectangulaire plate, l'autre en forme de cuillère ; 230 mm	UN	5			
34	Extracteur de barreau magnétique en PTFE diamètre 10 longueur 350 mm	UN	2			



Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
35	Para film semi transparent sous forme de rouleau - fermeture étanche à l'air et l'humidité, extensible jusqu'à 200% - Résistance aux substance polaires (solutions salines, acides inorganiques et alcalis) pendant 48h -Température d'utilisation de -45°C à +50°C/ Point de fusion : 60°C - Etanche aux liquides et perméable au gaz - Longueur : 75 m - Largeur : 100 mm	UN	1			
36	Masques respiratoire pliable (bavette) FFP2 - (en paquet de 100)	UN	1			
37	Kit de protection individuelle Jetable Visiteur - (en lot de 10)	UN	10			
38	Gants en nitrile à usage unique- (en boîte de 100 paires) -Taille L	UN	4			
39	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille M	UN	4			
40	Gants en nitrile à usage unique - (en boîte de 100 paires) -Taille S	UN	4			
41	Ethanol Absolu 70° conditionné en bouteille de 2,5 litres	UN	5			
42	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 10 ppm) - (en tube de 100)	UN	2			
43	kit test d'ammoniac en bandelette (0 à 100 ppm) - (en tube de 100)	UN	2			
44	Solution tampon pH 7,01, bouteille 230 ml	UN	1			
45	Solution tampon pH 4,01, bouteille 230 ml	UN	1			
46	Solution tampon pH 10,01, bouteille 230 ml	UN	1			
47	Solution zéro oxygène, bouteille 500 ml avec le réactif	UN	2			
48	Solution de test redox à 470 mV, bouteille 500 Ml	UN	1			
49	Solution d'étalonnage rapide pour pH, EC et OD pour HI9828 et HI9829, bouteille 500 mL	UN	1			
50	Eau de javel 12 ° Bouteille de 5litres	UN	20			
51	Vinaigre 1 litre	UN	10			
52	Produit de lave-vaisselle 1 litre	UN	4			
53	Film Alimentaire grand format plus 300 mètres	UN	2			
54	Papier aluminium 200 m (en rouleau)	UN	2			
55	Papier mouchoir kleenex ou équivalent (Paquet de 500 feuilles)	UN	5			
56	Papier absorbant essuie tout de laboratoire (grand format) , 500 formats par rouleaux	UN	5			
57	sachet en plastique à fermeture zip, taille 30x40 cm (lot de 100)	UN	4			
58	Seau en plastique capacité environs 15 litres	UN	4			
59	Peau de Chamois grande Taille (30 cm x 50 cm)	UN	5			

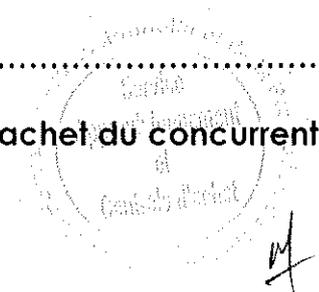


Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
60	Produits antirouille puissant pour acier inoxydable	UN	5			
61	Torchons de cuisine en coton (30 cm x 50 cm)	UN	10			
62	Torchons jaune en microfibre 50 x 70 cm	UN	10			
63	Raclette de sol avec manche bonne qualité	UN	4			
64	Goupillon grand pour nettoyage des tubes 200 mm	UN	10			
65	Goupillon petit pour nettoyage des tubes 100 mm	UN	10			
66	Goupillon pour tube à essai	UN	10			
67	Marqueur indélébile	UN	10			
68	Clé à sangle diamètre 20 à 100mm	UN	2			
69	Scie à main pour PVC avec 10 lames	UN	2			
70	Colle PVC de haute qualité	KG	2			
71	Escabeau de 3 à 4 étagères portatif, Usage intensif : En alliage d'aluminium de qualité résistant à la corrosion. Peut contenir jusqu'à 150 kg; Sécurité et commodité: Les grands pieds antidérapants offrent une stabilité accrue et protègent différents types de revêtements de sol.	UN	1			
72	Distributeur automatique d'Aliments de poissons avec un volume environs 7 litre ou plus programmable plus de 3 fois par jour , compatible avec l'aliment granulé jusqu'à 9 mm	UN	5			
73	REACTIF AZOTE AMMONIACAL HACH 24582-00 Kit de réactifs pour l'ammoniac, NESSLER, 0,02-2,50 mg/l NH3-NPour déterminer l'azote ammoniacal par la méthode NESSLER. Environ 250 tests.	UN	1			
74	Clé à sangle pour les raccord en PVC	UN	2			
75	Hormone LH-RHA en poudre conditionnée en flacon de 25 mg	UN	1			
TOTAL EN HORS TVA						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

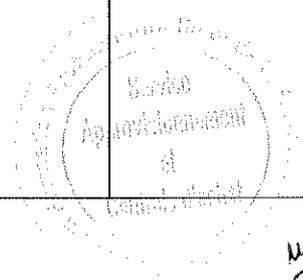
Fait à le

Signature et cachet du concurrent

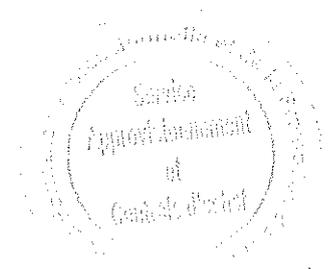


LOT N°2 : MATIERE VIVANTE

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 750g, - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation - Livraison durant selon la demande	UN		
2	Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 1 Kg, - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation. - Livraison selon la demande	UN		
3	Alevins de poissons Vivants de l'espèce de Tilapia de 3 à 10 g. - Poids moyen de 5 g, transporté jusqu'au lieu d'élevage et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des alevins dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés, et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Livraison selon la demande	UN		
4	Œufs de poissons de tilapia fraîchement fécondées (24h à 48h) en bon état physiologique, transportés dans les conditions en vigueur. - Transport dans des conditions appropriées. - Livraison selon la demande - Lot de 10000	UN		
5	Souche de micro algue de l'espèce "TETRASELMIS SUECICA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN		
6	Souche de micro algue de l'espèce " ISOCHRYSIS GALBANA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN		
7	Souche de micro algue de l'espèce "NANNOCHLOROPSIS OCULATA " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN		



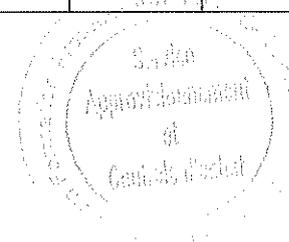
ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
8	Souche du rotifère de l'espèce " BRACHIONUS PLICATILIS" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN		
9	Souche de micro algue de l'espèce "PAVLOVA.SP " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN		
10	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 4 mm, (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN		
11	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 2 mm (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN		
12	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 1 mm, , 50 % protéines (maximum) (sac de 25kg), livré avec les poissons	UN		
13	Approvisionnement en eau douce ou eau de mer selon le besoin et la demande, et remplissage du réservoir de stockage d'eau de l'atelier aquaculture du CMC Tanger : - Cadence de d'approvisionnement environs 10 Tonnes par semaine. - La qualité d'eau douce doit répondre aux exigences suivantes : turbidité NTU < 5 / pH entre 6 et 8 / Dureté < 15°f. - la qualité de l'eau douce doit être justifiée par une analyse de la source d'eau, le prestataire s'engage de ne pas changer le point de pompage ou de prise d'eau. - le pompage d'eau de mer doit être effectué dans une zone éloignée de toutes sources de contamination (rejets , port etc.) - le balancement entre l'approvisionnement en eau de mer et en eau douce est en fonction des besoins de l'atelier et des activités pédagogiques selon le besoin et la demande	Unité 10 tonnes		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°2 : MATIERE VIVANTE

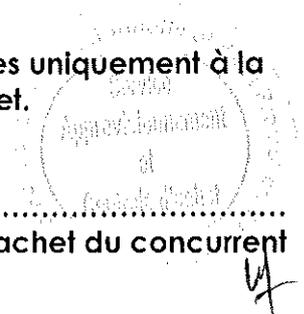
Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 750g, - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation - Livraison durant selon la demande	UN	50			
2	Géniteurs de poissons Vivants de Tilapia. Poids moyen de 1 Kg, - Transporté jusqu'au lieu d'élevage (CMC TANGER) et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des géniteurs dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Assurer le remplacement des mortalités dues aux conditions de transport et d'acclimatation. - Livraison selon la demande	UN	50			
3	Alevins de poissons Vivants de l'espèce de Tilapia de 3 à10 g. - Poids moyen de 5 g, transporté jusqu'au lieu d'élevage et acclimatés avec les conditions du lieu d'élevage. - Transport des alevins dans des conditions appropriées (dans des sacs en plastique oxygénés, et température appropriée, à l'espèce en question) et avec un véhicule approprié. - Livraison selon la demande	UN	3000			
4	Œufs de poissons de tilapia fraîchement fécondées (24h à 48h) en bon état physiologique, transportés dans les conditions en vigueur. - Transport dans des conditions appropriées. - Livraison selon la demande - Lot de 10000	UN	23			
5	Souche de micro algue de l'espèce "TETRASELMIS SUECICA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2			
6	Souche de micro algue de l'espèce " ISOCHRYSIS GALBANA" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2			



Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
7	Souche de micro algue de l'espèce "NANNOCHLOROPSIS OCULATA " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2			
8	Souche du rotifère de l'espèce " BRACHIONUS PLICATILIS" - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2			
9	Souche de micro algue de l'espèce "PAVLOVA.SP " - Conditionnée en tubes à essai de 100 ml, - Expédition rapide sous 48 maximum et sous contrôle immédiat (visuel et microscopique) de la qualité des cellules et de l'état de la souche. - Sous réserve de réaliser un test de culture de la souche livrée - Livraison selon la demande	UN	2			
10	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 4 mm, (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN	4			
11	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 2 mm (sac de 25kg), 50 % protéines (maximum), livré avec les poissons	UN	4			
12	Aliment piscicole granulé extrudé d'environ 1 mm, , 50 % protéines (maximum) (sac de 25kg), livré avec les poissons	UN	4			
13	Approvisionnement en eau douce ou eau de mer selon le besoin et la demande, et remplissage du réservoir de stockage d'eau de l'atelier aquaculture du CMC Tanger : - Cadence de d'approvisionnement environs 10 Tonnes par semaine. - La qualité d'eau douce doit répondre aux exigences suivantes : turbidité NTU < 5 / pH entre 6 et 8 / Dureté < 15°f. - la qualité de l'eau douce doit être justifiée par une analyse de la source d'eau, le prestataire s'engage de ne pas changer le point de pompage ou de prise d'eau. - le pompage d'eau de mer doit être effectué dans une zone éloignée de toutes sources de contamination (rejets , port etc.) - le balancement entre l'approvisionnement en eau de mer et en eau douce est en fonction des besoins de l'atelier et des activités pédagogiques selon le besoin et la demande	Unité 10 tonnes	50			
TOTAL en Hors TVA =						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						

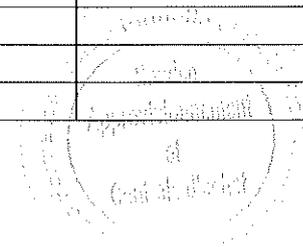
Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le
Signature et cachet du concurrent



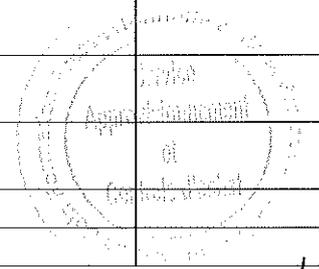
LOT N°3 : MAITRE GRAISSEUR

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 30 x 30 x 3MM.	ML		
2	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 20 x 20 x 1,5MM.	ML		
3	DISQUE A MEULER ET A EBARBER DE 230 X 3.2 X 22.2 MM	UN		
4	DISQUE A TRONCONNER DE 230 X 3,2 MM	UN		
5	Tube en cuivre Ø20	ML		
6	Tube en cuivre Ø30	ML		
7	Tube en cuivre Ø40	ML		
8	ACIER Fer plat 50x10 mm	ML		
9	ACIER Fer plat 20*20 mm	ML		
10	ACIER Fer plat 40x10 mm	ML		
11	ACIER Fer rond plein Ø 15 mm	ML		
12	ACIER Fer rond plein Ø 20 mm	ML		
13	ACIER Fer rond plein Ø 10mm	ML		
14	ACIER Fer rond plein Ø 40 mm	ML		
15	ACIER Fer rond plein Ø 06mm	ML		
16	ACIER Fer rond plein Ø 08mm	ML		
17	ACIER Fer carré plein 40x40 mm	ML		
18	ACIER Fer carré plein 10x10 mm	ML		
19	ACIER Fer carré plein 20x20 mm	ML		
20	Brosse métallique	UN		
21	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 2 MM.	UN		
22	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 4 MM.	UN		
23	Tige filetée Ø 6mm	ML		
24	Tige filetée Ø8mm	ML		
25	Tige filetée Ø10mm	ML		
26	Tige filetée Ø12mm	ML		
27	Tige filetée Ø14	ML		
28	§ Tube carré vide 30x30	ML		
29	ACIER TUBE CARRE DE 15 X 15 X 0,8 MM	ML		
30	ACIER TUBE CARRE DE 40 X 40 X 2 MM	ML		
31	ACIER TUBE CARRE DE 20 X 20 X 2 MM	ML		
32	Tube galvanisé Diamètre 1/2"	ML		
33	Tube galvanisé Diamètre 1"	ML		
34	Tube galvanisé Ø 2"	ML		
35	Tube galvanisé Ø 3"	ML		
36	Tube galvanisé 1"1/4	ML		
37	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:2,5 x 200MM	CT		
38	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:3,15 x 200MM	CT		
39	ELECTRODE ACIER ENROBAGE BASIQUE D:1,5 MM	CT		
40	ELECTRODE INOX D:2,5 MM	CT		
41	ELECTRODE POUR FONTE D:2,5 X 350 MM	CT		
42	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:2,5 MM	KG		
43	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:4 MM	KG		
44	TEFLON ROND D: 60 MM	ML		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°3 : MAITRE GRAISSEUR

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 30 x 30 x 3MM.	ML	6			
2	ACIER CORNIERE A AILES EGALES DE 20 x 20 x 1,5MM.	ML	6			
3	DISQUE A MEULER ET A EBARBER DE 230 X 3.2 X 22.2 MM	UN	40			
4	DISQUE A TRONCONNER DE 230 X 3,2 MM	UN	40			
5	Tube en cuivre Ø20	ML	6			
6	Tube en cuivre Ø30	ML	6			
7	Tube en cuivre Ø40	ML	6			
8	ACIER Fer plat 50x10 mm	ML	6			
9	ACIER Fer plat 20*20 mm	ML	9			
10	ACIER Fer plat 40x10 mm	ML	9			
11	ACIER Fer rond plein Ø 15 mm	ML	6			
12	ACIER Fer rond plein Ø 20 mm	ML	6			
13	ACIER Fer rond plein Ø 10mm	ML	6			
14	ACIER Fer rond plein Ø 40 mm	ML	6			
15	ACIER Fer rond plein Ø 06mm	ML	6			
16	ACIER Fer rond plein Ø 08mm	ML	6			
17	ACIER Fer carré plein 40x40 mm	ML	6			
18	ACIER Fer carré plein 10x10 mm	ML	6			
19	ACIER Fer carré plein 20x20 mm	ML	6			
20	Brosse métallique	UN	20			
21	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 2 MM.	UN	4			
22	ACIER TOLE A FROID DE 2000 x 1000 x 4 MM.	UN	4			
23	Tige filetée Ø 6mm	ML	9			
24	Tige filetée Ø8mm	ML	9			
25	Tige filetée Ø10mm	ML	9			
26	Tige filetée Ø12mm	ML	9			
27	Tige filetée Ø14	ML	9			
28	§ Tube carré vide 30x30	ML	9			
29	ACIER TUBE CARRE DE 15 X 15 X 0,8 MM	ML	9			
30	ACIER TUBE CARRE DE 40 X 40 X 2 MM	ML	9			
31	ACIER TUBE CARRE DE 20 X 20 X 2 MM	ML	9			
32	Tube galvanisé Diamètre 1/2"	ML	6			
33	Tube galvanisé Diamètre 1"	ML	6			
34	Tube galvanisé Ø 2"	ML	6			
35	Tube galvanisé Ø 3"	ML	6			
36	Tube galvanisé 1"1/4	ML	6			
37	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:2,5 x 200MM	CT	10			
38	ELECTRODE ACIER ENROBAGE RUTILE D:3,15 x 200MM	CT	10			
39	ELECTRODE ACIER ENROBAGE BASIQUE D:1,5 MM	CT	4			
40	ELECTRODE INOX D:2,5 MM	CT	20			
41	ELECTRODE POUR FONTE D:2,5 X 350 MM	CT	50			



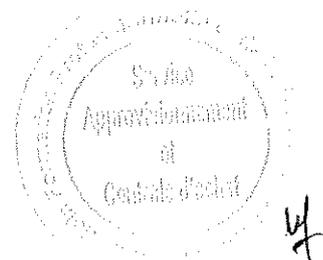
4

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
42	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:2,5 MM	KG	10			
43	BAGUETTE LAITON ENROBEE POUR SOUDO-BRASAGE D:4 MM	KG	10			
44	TEFLON ROND D: 60 MM	ML	6			
TOTAL EN HORS TVA						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

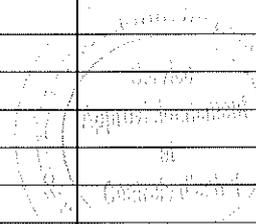
Fait à le

Signature et cachet du concurrent



LOT N°4: RAMENDEUR GREEUR

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Nappe de filet :PE 1,8mm/90mm	Alèze		
2	Nappe de filet :PE 1,8mm/100mm	Alèze		
3	Nappe de filet :PE 1,8mm/120mm	Alèze		
4	Nappe de filet :PE 1,8mm/150mm	Alèze		
5	Nappe de filet :PE 1,8mm/200mm	Alèze		
6	Nappe de filet :PE 2,1mm/200mm	Alèze		
7	Nappe de filet :PE 2,6mm/100mm	Alèze		
8	Nappe de filet :PE 2,6mm/120mm	Alèze		
9	Nappe de filet :PE 2,6mm/150mm	Alèze		
10	Nappe de filet :PE 3,1mm/90mm	Alèze		
11	Nappe de filet :PE 3,1mm/100mm	Alèze		
12	Nappe de filet :PE 3,1mm/200mm	Alèze		
13	Nappe de filet :PE 3,5mm/90mm	Alèze		
14	Nappe de filet PE / R 1300 tex 80m/m	Alèze		
15	Nappe de filet PE / R 1600 tex 60 m/m	Alèze		
16	Nappe de filet PA / R 7200 tex 60 m/m	Alèze		
17	Nappe de filet PE / R 4000 tex 100m/m	Alèze		
18	Nappe de filet PE / R 3600 tex 80 m/m	Alèze		
19	cordage PE 10mm (en rouleau de 200 M)	UN		
20	cordage PE 12mm (en rouleau de 200 M)	UN		
21	cordage PE 14mm (en rouleau de 200 M)	UN		
22	cordage PE 24mm (en rouleau de 200 M)	UN		
23	cordage politex14mm (en rouleau de 200 M)	UN		
24	cordage polyster16mm (en rouleau de 200 M)	UN		
25	cordage mixte20mm (en rouleau de 200 M)	UN		
26	cordage sisal16mm (en rouleau de 200 M)	UN		
27	cordage polypropylène 10mm (en rouleau de 200 M)	UN		
28	cordage polyamide 10mm (en rouleau de 200 M)	UN		
29	cordage en chanvre de manille (en rouleau de 200 M)	UN		
30	Flotteurs bouillage 200mm	UN		
31	Flotteurs trouée 200 mm	UN		
32	Flotteurs trouée 300 mm	UN		
33	Flotteurs plastique 240 mm	UN		
34	Flotteurs plastique 175 mm	UN		
35	Fourrage plomb Ø 10 mm	RLL		
36	Fourrage plomb Ø 16 mm	RLL		
37	Plomb 6 mm / 450 g	UN		
38	Cosse Cœur 18mm	UN		
39	Cosse Cœur 20mm	UN		
40	Cosse Cœur 22mm	UN		
41	Cosse Cœur 24mm	UN		
42	Cosse Cœur 26mm	UN		
43	Zéro de fer 18mm	UN		
44	G de fer 18mm	UN		
45	Huit de fer 18mm	UN		
46	Triangle de chalut à tournant 30 colonne	UN		
47	Fil de RAMENDAGE nylon 4842	R-2kg		
48	Fil de RAMENDAGE Nylon 4843	R-2kg		
49	Fil de RAMENDAGE Nylon 4848	R-2kg		



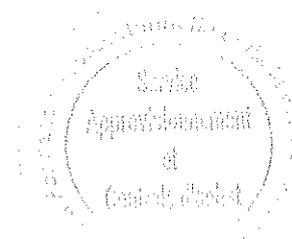
Handwritten signature or initials.

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
50	Fil de RAMENDAGE Nylon4843 couleur noir	R-2kg		
51	Fil de RAMENDAGE 8841	R-2kg		
52	Fil de RAMENDAGE 8842	R-2kg		
53	Fil de RAMENDAGE 8843	R-2kg		
54	Fil de RAMENDAGE 8843 Noir	R-2kg		
55	Fil de RAMENDAGE 4840/7	R-2kg		
56	Fil de RAMENDAGE PEN° 2	bobine		
57	Fil de RAMENDAGE PEN° 3	bobine		
58	Câble en acier galvanisé 16mm	R-200		
59	Câble en acier galvanisé 12mm	R-200		
60	Chaîne en acier galvanisé 08 mm longueur 25M	UN		
61	Chaîne en acier galvanisé 10 mm longueur 25M	UN		
62	Chaîne en acier galvanisé 12 mm longueur 25M	UN		
63	Chaîne en acier galvanisé 14 mm longueur 25M	UN		
64	Chaîne de suspension 08 mm longueur 25M	UN		
65	Manille T 22 mm	UN		
66	Manille B 19 mm	UN		
67	Manille D 19 mm	UN		
68	Manille de connexion 13/8	UN		
69	Manille de connexion 20/8	UN		
70	Filet tressé PA 24 m/m R6500 tex	02 Alèzes		
71	Filet RASCHEL (sans nœud) PA 14m/m R 607 tex	02 Alèzes		
72	Filet toronné PA 16 m/m 470 tex	02 Alèzes		
73	Filet toronné PA 24 m/m R 380 tex	02 Alèze		
74	Cordage PA Ø 12 m/m	01 RLX		
75	Cordage PA Ø 14 m/m	01 RLX		
76	Cordage PA Ø 10 m/m	01 RLX		
77	Cordage PA Ø 08 m/m	01 RLX		
78	Flotteurs 130 mm/80mm	20 UT		
79	Flotteurs 140mm/80mm	20 UT		
80	Plomb 0,260 kg 60/30mm	30 UT		
81	Fils PA R 360 tex	RLX		
82	Fils PA R 660 tex	RLX		
83	Fils PA R 925 tex	RLX		
84	Fils PA R 480 tex	RLX		
85	Fils PP 380 TD/21	KG		
86	Filet PA R 915 tex(160 mm ; 100 mailles) Alèze 150	KG		
87	Filet PA R 228 tex 70 mm ; 50 mailles Alèze 100	KG		
88	Nappes de filet maillant Maille 70mm/ 210d/12	UN		
89	Nappes de filet maillant Maille 40mm/ 210d/9	UN		
90	Nappes de filet maillant Maille 180mm/ 210d/12	UN		
91	Plomb (40 mm/20mm) 0,100 kg	UN		
92	Plomb (45 mm/20mm) 0,150 kg	UN		
93	Plomb 37/22 0,155 kgf	UN		
94	Flotteurs 90/55 mm 0,150 kg	UN		
95	Poulie ouverte 140MM 3T	UN		
96	Meuleuse 230 mm / 2400 W	UN		
97	Meuleuse 125 mm / 1900 W	UN		
98	Disque à tronçonner 230*3,2	UN		
99	Disque à tronçonner 125*1,6	UN		

Stamp: **REPUBLIQUE ALGERIENNE**
Ministère de l'Éducation Nationale
Direction Générale de l'Évaluation et de la Certification
Service des Appels d'Offres

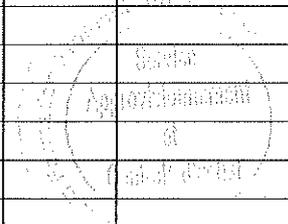
Handwritten signature: *[Signature]*

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
100	Rallonge électrique 25m	UN		
101	Mètre ruban KOMELON 50 m	UN		
102	Mètre ruban 5m	UN		
103	Couteaux inox	UN		
104	Pierre à aiguiser	UN		
105	Scotch électricien : couleur jaune 19mm*25mm	UN		
106	Balai avec manche	UN		
107	Poubelle de Déchets :240L	UN		
108	sacs poubelle :RLX de 10sac 120L	UN		
109	Gants de travail en tricot de polyester et de coton (en paires)	UN		
110	Gants de protection anti-coupure (en paires)	UN		
111	lunette de protection	UN		
112	détergents : eau de javel 5L	UN		
113	ciseaux à tresse carpe	UN		
114	Epissoir câble d'acier 260mm*16mm	UN		
115	Bac à palangre	UN		



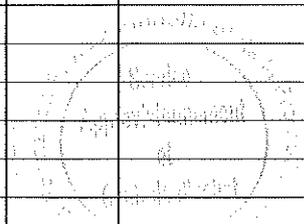
**BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°4 : RAMENDEUR GREUR**

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	Nappe de filet :PE 1,8mm/90mm	Alèze	6			
2	Nappe de filet :PE 1,8mm/100mm	Alèze	6			
3	Nappe de filet :PE 1,8mm/120mm	Alèze	6			
4	Nappe de filet :PE 1,8mm/150mm	Alèze	6			
5	Nappe de filet :PE 1,8mm/200mm	Alèze	6			
6	Nappe de filet :PE 2,1mm/200mm	Alèze	6			
7	Nappe de filet :PE 2,6mm/100mm	Alèze	6			
8	Nappe de filet :PE 2,6mm/120mm	Alèze	6			
9	Nappe de filet :PE 2,6mm/150mm	Alèze	6			
10	Nappe de filet :PE 3,1mm/90mm	Alèze	6			
11	Nappe de filet :PE 3,1mm/100mm	Alèze	6			
12	Nappe de filet :PE 3,1mm/200mm	Alèze	6			
13	Nappe de filet :PE 3,5mm/90mm	Alèze	6			
14	Nappe de filet PE / R 1300 tex 80m/m	Alèze	6			
15	Nappe de filet PE / R 1600 tex 60 m/m	Alèze	6			
16	Nappe de filet PA / R 7200 tex 60 m/m	Alèze	6			
17	Nappe de filet PE / R 4000 tex 100m/m	Alèze	6			
18	Nappe de filet PE / R 3600 tex 80 m/m	Alèze	6			
19	cordage PE 10mm (en rouleau de 200 M)	UN	6			
20	cordage PE 12mm (en rouleau de 200 M)	UN	6			
21	cordage PE 14mm (en rouleau de 200 M)	UN	6			
22	cordage PE 24mm (en rouleau de 200 M)	UN	6			
23	cordage politex14mm (en rouleau de 200 M)	UN	3			
24	cordage polyster16mm (en rouleau de 200 M)	UN	3			
25	cordage mixte20mm (en rouleau de 200 M)	UN	3			
26	cordage sisal16mm (en rouleau de 200 M)	UN	3			
27	cordage polypropylène 10mm (en rouleau de 200 M)	UN	6			
28	cordage polyamide 10mm (en rouleau de 200 M)	UN	6			
29	cordage en chanvre de manille (en rouleau de 200 M)	UN	3			
30	Flotteurs bouillage 200mm	UN	30			
31	Flotteurs trouée 200 mm	UN	30			
32	Flotteurs trouée 300 mm	UN	30			
33	Flotteurs plastique 240 mm	UN	30			
34	Flotteurs plastique 175 mm	UN	30			
35	Fourrage plomb Ø 10 mm	RLL	3			
36	Fourrage plomb Ø 16 mm	RLL	3			
37	Plomb 6 mm / 450 g	UN	180			
38	Cosse Cœur 18mm	UN	6			
39	Cosse Cœur 20mm	UN	6			
40	Cosse Cœur 22mm	UN	6			
41	Cosse Cœur 24mm	UN	6			
42	Cosse Cœur 26mm	UN	6			
43	Zéro de fer 18mm	UN	9			
44	G de fer 18mm	UN	9			
45	Huit de fer 18mm	UN	9			



Handwritten signature or mark.

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
46	Triangle de chalut à tournant 30 colonne	UN	6			
47	Fil de RAMENDAGE nylon 4842	R-2kg	15			
48	Fil de RAMENDAGE Nylon 4843	R-2kg	15			
49	Fil de RAMENDAGE Nylon 4848	R-2kg	15			
50	Fil de RAMENDAGE Nylon4843 couleur noir	R-2kg	15			
51	Fil de RAMENDAGE 8841	R-2kg	15			
52	Fil de RAMENDAGE 8842	R-2kg	15			
53	Fil de RAMENDAGE 8843	R-2kg	15			
54	Fil de RAMENDAGE 8843 Noir	R-2kg	15			
55	Fil de RAMENDAGE 4840/7	R-2kg	15			
56	Fil de RAMENDAGE PEN° 2	bobine	15			
57	Fil de RAMENDAGE PEN° 3	bobine	15			
58	Câble en acier galvanisé 16mm	R-200	3			
59	Câble en acier galvanisé 12mm	R-200	3			
60	Chaîne en acier galvanisé 08 mm longueur 25M	UN	3			
61	Chaîne en acier galvanisé 10 mm longueur 25M	UN	3			
62	Chaîne en acier galvanisé 12 mm longueur 25M	UN	3			
63	Chaîne en acier galvanisé 14 mm longueur 25M	UN	3			
64	Chaîne de suspension 08 mm longueur 25M	UN	3			
65	Manille T 22 mm	UN	9			
66	Manille B 19 mm	UN	9			
67	Manille D 19 mm	UN	9			
68	Manille de connexion 13/8	UN	9			
69	Manille de connexion 20/8	UN	9			
70	Filet tressé PA 24 m/m R6500 tex	02 Alèzes	6			
71	Filet RASCHEL (sans nœud) PA 14m/m R 607 tex	02 Alèzes	6			
72	Filet toronné PA 16 m/m 470 tex	02 Alèzes	6			
73	Filet toronné PA 24 m/m R 380 tex	02 Alèze	6			
74	Cordage PA Ø 12 m/m	01 RLX	3			
75	Cordage PA Ø 14 m/m	01 RLX	3			
76	Cordage PA Ø 10 m/m	01 RLX	3			
77	Cordage PA Ø 08 m/m	01 RLX	3			
78	Flotteurs 130 mm/80mm	20 UT	60			
79	Flotteurs 140mm/80mm	20 UT	60			
80	Plomb 0,260 kg 60/30mm	30 UT	90			
81	Fils PA R 360 tex	RLX	15			
82	Fils PA R 660 tex	RLX	15			
83	Fils PA R 925 tex	RLX	15			
84	Fils PA R 480 tex	RLX	15			
85	Fils PP 380 TD/21	KG	15			
86	Filet PA R 915 tex(160 mm ; 100 mailles) Alèze 150	KG	3			
87	Filet PA R 228 tex 70 mm ; 50 mailles Alèze 100	KG	3			
88	Nappes de filet maillant Maille 70mm/ 210d/12	UN	15			
89	Nappes de filet maillant Maille 40mm/ 210d/9	UN	15			
90	Nappes de filet maillant Maille 180mm/ 210d/12	UN	15			
91	Plomb (40 mm/20mm) 0,100 kg	UN	60			
92	Plomb (45 mm/20mm) 0,150 kg	UN	60			



Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
93	Plomb 37/22 0,155 kgf	UN	60			
94	Flotteurs 90/55 mm 0,150 kg	UN	60			
95	Poulie ouverte 140MM 3T	UN	6			
96	Meuleuse 230 mm / 2400 W	UN	9			
97	Meuleuse 125 mm / 1900 W	UN	9			
98	Disque à tronçonner 230*3,2	UN	150			
99	Disque à tronçonner 125*1,6	UN	150			
100	Rallonge électrique 25m	UN	75			
101	Mètreur ruban KOMELON 50 m	UN	15			
102	Mètreur ruban 5m	UN	15			
103	Couteaux inox	UN	150			
104	Pierre à aiguiser	UN	15			
105	Scotch électricien : couleur jaune 19mm*25mm	UN	240			
106	Balai avec manche	UN	15			
107	Poubelle de Déchets :240L	UN	3			
108	sacs poubelle :RLX de 10sac 120L	UN	60			
109	Gants de travail en tricot de polyester et de coton (en paires)	UN	300			
110	Gants de protection anti-coupure (en paires)	UN	120			
111	lunette de protection	UN	180			
112	détergents : eau de javel 5L	UN	30			
113	ciseaux à tresse carpe	UN	180			
114	Epissoir câble d'acier 260mm*16mm	UN	75			
115	Bac à palangre	UN	15			
TOTAL EN HORS TVA						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

